PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU 15 mai 2025

Présents : MM. Jean-Marc DUPUY, Didier FORNER, Ludovic LE BOULCH, Cédric PICARD, Lionel BUSATO, Patrick PILATI, Gérard GROSSAC, Mmes Nicole BACCARINO, Sandra BERGERON, Fabienne LAUFFENBURGER, Catherine BRAZZALOTTO.

Excusés/absents : Mmes Élise DARQUES, Caroline KLEIN-MELAN.

Ludovic LE BOULCH a été désigné secrétaire de séance.

La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Marc DUPUY, maire. Il a constaté que le nombre de conseillers municipaux présents était de 11.

Le quorum étant atteint, il a procédé à la lecture de l'ordre du jour.

- **INSTITUTION et VIE POLITIQUE**

  1.1 Approbation PV du conseil du 17 avril 2025
  1.2 Compte-rendu décision n°11

- **DOMAINE et PATRIMOINE**

  2.1 Pas de point à l'ordre du jour

- **FINANCES LOCALES**

  3.1 Décision modificative n°01

URBANISME

4.1 Pas de point à l'ordre du jour

- **LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIR DE POLICE**

  5.1 Pas de point à l'ordre du jour

- **PERSONNEL**

  6.1 Pas de point à l'ordre du jour

- **QUESTIONS DIVERSES**

  -

Institution et vie politique

1.1 Procès-verbal de la séance du 17 avril 2025

Après lecture, le PV de la dernière séance est validé à l'unanimité.

1.2 Compte-rendu décisions

Conformément à l'article L2122-23 du code général des Collectivités Territoriales, M. le maire rend compte des décisions suivantes prises par délégation de pouvoir selon délibérations n°43 du 10 septembre 2020, n°56 du 15 octobre 2020 et n°34 du 17 juin 2021 :

25 avril 2025 décision n°11 :
De valider le devis de la miroiterie Cabandé 36 rue Federico Garcia Lorca 32000 AUCH, pour la fourniture et la pose d'un ensemble porte verre à la mairie, pour un montant de 3 435,48 € HT ou 4 122,58 € TTC.

L'adjoint aux finances précise que la décision n°10 présentée lors du dernier conseil a fait l'objet d'un rejet au niveau du SGC et de la préfecture. En effet, les virements de crédits possibles en nomenclature M57 ne concernent que des montants en + et en – sur certains chapitres de dépenses ou recettes sur une même section, pour un montant global inchangé. Or le virement de crédit présenté au dernier CM augmentait les crédits ouverts en dépenses et en recettes à la fois en fonctionnement et en investissement, et le montant global du budget était modifié.
De ce fait, il convient de soumettre au vote ces modifications du budget 2025, puisqu'il s'agit d'une décision modificative et non d'un virement de crédit.

Domaine et Patrimoine

Pas de point à l'ordre du jour

Finances locales

3.1 Décision modificative n°01 (éclairage ombrières)

L'adjoint aux finances présente la DM n°01, en prévision des travaux d'éclairage sous les ombrières du boulodrome et du parking de l'école.
La dépense concerne ces travaux d'éclairage qui seront effectués par le syndicat Territoire d'Energies du Gers (STEG).
La recette à l'article 741121 concerne la DSR, qui avait été minorée dans le BP 2025 (20 000€ prévus alors que la notification reçue début avril est de 27 677€).
La recette à l'article 7478 concerne la subvention de 30% du STEG.
Enfin, la recette à l'article 7484 concerne la dotation de recensement 2025, qui avait été prévue à 0 dans le BP 2025 alors que nous avons reçu une notification de 1 550€ pour cet article.

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
65568 (65) : autres contributions	+12 042	741121 (74) : dotation de solidarité rurale	+7 677
		7478 (74) : autres organismes	+3 632
		7484 (74) : autres contributions	+733
+12 042		**+12 042**	

Total dépenses +12 042,00	**Total recettes +12 042,00**

Après étude, le conseil valide à l'unanimité (11 voix pour, 0 voix contre) par délibération n°18.

URBANISME

Pas de point à l'ordre du jour

LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIR DE POLICE

Pas de point à l'ordre du jour

PERSONNEL

Pas de point à l'ordre du jour

QUESTIONS DIVERSES

- **Tableau des agents promouvables**

La commune a reçu en février le tableau annuel des agents promouvables pour l'année 2025.

Compte tenu de la complexité de ce sujet, un groupe de travail va se constituer afin d'analyser et de comprendre la situation. Cela permettra de prendre une décision éclairée et concernant l'ensemble du personnel communal.

- **Plaintes suite à implantation ruche rue Sentetz**
  Une ruche a été installé sur le toit d'une maison de la rue Sentetz. Une visite a été faite le 13/05, la personne au 16 rue Sentetz a été averti, Il s'agit en fait d'un problème de présence d'abeille dans un conduit de cheminée. Une information sera faite aux riverains et Jean-Marc DUPUY fait une réponse pour le 13 rue Sentetz.

- **Location SDF 21 juin**
  Il y a une demande de location de la Salle des Fêtes de DURAN pour un concours de Miss Gascogne. Nous attendons le retour du demandeur pour validation.

- **Devis parquet assurance**
  Concernant le parquet de la maison des Associations, une déclaration a été faite à l'assurance. Le RIB a été transmis et nous sommes en attente traitement assurance.

- **Poteau Incendie chemin de la Nuit**
  Travaux faits, expert passé le 23 avril. Attente facture pour prise en charge par Nartet (le titre sera émis à notre nom). Le constat n'a pas été signé par les deux parties, je leur ai demandé comment procéder, pas eu de retour à ce jour. Ce document est en attente pour l'assurance.
  Jean-Marc DUPUY prend contact avec NARTET pour signer le constat.

- **Évacuation des eaux usées à la pétanque**
  Barde du Sud-Ouest a été contacté mais ils disent ne pas être responsable du désordre.
  L'entreprise MALET a été également contacté et ils sont venus nettoyer mais ils butent à un endroit qui est bouché. Ils doivent se déplacer pour vérifier ce qu'il en est. Ils doivent venir semaine prochaine pour regarder.
  La compétence Assainissement est délégué au Grand Auch. Or Malet n'a pas le marché sur le Grand Auch. Nous devons donc payer la facture à MALET après avoir validé un devis. Nous nous ferons rembourser ensuite par le Grand Auch.

- **Fuite à la Salle des Fêtes lors de pluies intenses**
  Didier FORNER s'occupe d'arranger la situation au niveau du Bar de la Salle des Fêtes.

- **Organisation Ciné Plein Air avec les Associations**
  Lionel BUSATO va reconvoquer les associations afin de préciser l'organisation du 9 juillet lors du Ciné Plein Air.

La séance est levée à 20h35.

<u>Récapitulatif des délibérations prises lors de cette séance</u>

N°18 décision modificative n°01

Le secrétaire, Ludovic LE BOULCH Le président de séance, Jean-Marc DUPUY